



Questions à l'ordre du jour de l'assemblée général (AG)
de *La Saint-Cyrienne*
samedi 15 mars 2025

1 - Rapport Moral du Président de l'Association

➔ Vote pour approbation et quitus au Président

2 – Rapport financier : comptes 2024 et Budget 2025

➔ Vote pour approbation et quitus au trésorier

3- Affectation du résultat

Résultat positif de 24.000€ mis en réserve pour :

- Colloque ou grand événement futur : 14.000€
- Annuaire La Saint-Cyrienne : 10.000€

➔ Vote pour approbation mise en réserve

4 – Membres d'honneur de La Saint-Cyrienne

- Madame Fabienne BARBAUD, veuve du GDI BARBAUD -> Vote pour approbation
- Monsieur Gérard FRUTOSO, « *Le capitaine BULLE* » -> Vote pour approbation

5 – Acceptation de Legs

- Legs particulier de Marie-Jeanne MESAGER décédée le 26 février 2023 :
« Maison sise au 36-38 rue SAINT-GEORGES 94700 MAISONS-ALFORT »
Le Conseil d'administration (CA) de *La Saint-Cyrienne* réuni le 17/12/2024 a approuvé à l'unanimité l'acceptation de ce legs. Cette acceptation est soumise à l'approbation de l'AG.

Acceptation du legs Marie-Jeanne MESAGER par *La Saint-Cyrienne* -> Vote pour approbation

- Legs de Maurice MAITRE qui se monte à 10.720€
Acceptation de ce legs par *La Saint-Cyrienne* -> Vote pour approbation



6 - Membres de La Saint-Cyrienne- Adhésion – Cotisation

Tout Saint-Cyrien est **membre titulaire d'office** de *La Saint-Cyrienne* « à vie » (Cf Statuts Art. 5).
A ce jour : **4122 Cotisants sur 14.467 Saint-Cyriens vivants (28.5%)**
(3811 anciens, 268 membres associés et 43 sympathisants)

Cette adhésion permet de bénéficier des actions d'**entraide**, de **Solidarité** et de **Rayonnement**, de bénéficier des **actions de défense** du saint-cyrien **et de son image** et d'accroître la **capacité d'influence**.

La Saint-Cyrienne fonctionne grâce aux cotisations de ses membres-adhérents et aux revenus de son patrimoine.

A ce jour, l'adhésion repose uniquement sur une démarche volontaire de chaque membre et se traduit par une cotisation de 30 à 65€ suivant la situation des intéressés.

Promotions récentes : de 20 à 80% d'adhésion ! En attente des inscriptions de 2 promotions justes sorties soient plus 300 adhérents potentiels.

Le taux d'adhésion actuel n'est pas satisfaisant et, à l'image de ce qui pratique dans certains établissements, il est **proposé que l'adhésion à *La Saint-Cyrienne* soit liée avec l'accession au statut de Saint-Cyrien**.

Être **membre de *La Saint-Cyrienne* doit faire partie du « *paquetage du Saint-Cyrien* » !**

- **Nouvelles Promotions** : à/c de septembre 2025
 - Adhésion automatique
 - 10€/an pour les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Bataillon.
 - 40€/an à la sortie de l'ESM
 - 30€ pour les étrangers
 - Par **prélèvement automatique**
 - Refus d'adhésion individuel signé
- **Promotions déjà sorties** :
 - Déjà adhérent :
 - Renouvellement à 40€/an par prélèvement automatique
 - 30€ pour les étrangers et membres associés
 - Poursuite cotisation annuelle par chèque ou virement ponctuel : 65€
 - Démission
 - Nouvel adhérent :
 - Membre Actif : 40€/an par prélèvement automatique
 - 30€ pour les étrangers et membres associés
 - Adhésion simple : 30€/an avec accès annuaire et Casoar par voie électronique.
Ne participe pas aux actions d'entraide et de solidarité et n'en bénéficie pas.
 - Non adhésion

« L'Assemblée générale de *La Saint-Cyrienne* approuve ce projet et donne mandat aux services de l'association de mettre en œuvre ce processus d'adhésion automatique pour les nouvelles promotions en lien avec l'Académie Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC). L'objectif calendaire souhaité est le Bataillon intégrant à l'été 2025. Un compte-rendu en sera fait au Conseil d'Administration et à la prochaine Assemblée Générale. »

➔ Vote pour approbation